

Comité de Pilotage du PEDT – 08 10 2014

Référence : MCJ
Date du jour : 14/10/14

Date de la réunion : 08/10/2014
Heure : 18h
Lieu : Salle Pégase

Participants :

Pour la Municipalité :

Mme Duchesne, Mme Saunier,
Mme Decombas, Mme Guillaume, Mr Aronica
Monsieur le Maire est excusé.

Les représentants de la communauté éducative, membres des précédents comités de suivi de la réforme des rythmes scolaires :

Parents d'élèves (FCPE, PEEP,
Indépendants), (14 participants)
Madame l'Inspectrice,
Directeurs d'écoles (5 participants),
DDEN (4 délégués)

Destinataires :

Présents

Pour Information :

Contexte

Suite aux concertations réalisées au printemps 2014 avec l'ensemble de la communauté éducative, un nouveau projet lié aux rythmes scolaires a été décidé.

Cette réunion est donc l'occasion de faire un point avec les représentants de la communauté éducative sur la mise en œuvre de ce nouveau projet, ainsi que sur la rentrée.

Cette réunion concrétise également la mise en place d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec l'organisation de son premier Comité de Pilotage (Copil PEDT).

Ordre du jour

- 1°) Point sur la rentrée
- 2°) Echanges avec les partenaires
- 3°) Mise en place du Copil PEDT

Relevé de discussions

1°) Point sur la rentrée

- Mme Duchesne présente un premier power point qui sera envoyé par mail aux personnes présentes.
- En maternelle, les effectifs scolaires sont stables. En élémentaire, les effectifs sont à la hausse.
- Les grandes tendances observées l'an dernier sur la répartition des enfants restent stables (cf power point). Il y a toujours une large majorité des enfants qui partent à 16h15 (3/4 en maternelle et 2/3 en élémentaire). L'objectif d'allègement de la journée pour les enfants est donc réalisé pour une majorité, ce qui satisfait l'ensemble des participants.
- Les taux d'encadrement des enfants sont rappelés, en fonction des créneaux (1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire pour la pause méridienne et le créneau 16h15-17h ; en dehors de ces créneaux, les normes appliquées sont de 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire).
- L'exigence de qualité dans le recrutement entraîne un sous-effectif de 27 animateurs sur la ville.
- Les ateliers sur la pause méridienne se mettent progressivement en place, répondant aux réunions périscolaires organisées en juin sur chaque école avec des parents d'élèves, les référents périscolaires et les directeurs des écoles.
- Les associations sollicitées largement n'ont répondu que très faiblement à la proposition d'intervention bénévole lors de la pause méridienne.
- La fermeture des portes de l'accueil en élémentaire de 16h15 à 16h50 est problématique alors qu'elle avait été validée lors des réunions de concertation du printemps. Les différents représentants s'accordent pour arrêter ce dispositif. Les parents pourront venir chercher leurs enfants sur les accueils dès 16h15 en élémentaire (comme en maternelle) dès la rentrée du 3 novembre. Une communication sera faite d'ici là pour informer les parents.
- Le règlement intérieur des études surveillées qui a été validé en Conseil Municipal sera diffusé très prochainement aux familles dont les enfants fréquentent l'étude.

2°) Echanges avec les partenaires

- Les parents interpellent la Municipalité sur le sous-effectif d'animateurs et s'inquiètent du taux d'encadrement qui semble éloigné des chiffres théoriques annoncés. La sécurité des enfants est évoquée.
- Les parents questionnent également la Municipalité sur les chiffres annoncés concernant le manque d'animateurs. Ce chiffre fluctue constamment.
- Mme Guillaume, conseillère municipale déléguée aux Ressources humaines, au personnel et au suivi des services publics, répond à ces questions. Elle précise que la masse salariale évolue constamment et qu'il est donc normal que les chiffres varient d'une semaine sur l'autre (en fonction de recrutements, de démissions, d'arrêts de travail, de formations, etc.).
- Elle précise également que le taux d'absentéisme est très élevé sur Chelles.
- L'objectif concernant les animateurs est d'élever le niveau et la qualité de l'encadrement. Les jurys procèdent à une sélection minutieuse pour avoir des agents à la hauteur. Le sous-effectif est donc regretté mais justifié par la volonté d'amélioration globale.
- Mme Guillaume explique également qu'un important travail concernant les contrats a été effectué pour atteindre à la fois une maîtrise de la masse salariale, et en même temps des contrats satisfaisants pour les agents.
- Des heures complémentaires ont été mises en place pour renforcer les équipes et pallier temporairement au manque d'effectifs.

- Les DDEN, ainsi que certains parents interpellent la Municipalité sur les activités périscolaires qui ne sont plus proposées que sur le créneau du midi, empêchant une certaine partie des enfants (ceux qui mangent chez eux le midi) d'en bénéficier.
- La Municipalité rappelle que le basculement des ateliers du soir sur le midi correspond à une volonté partagée par la communauté éducative lors des concertations réalisées au printemps, répondant à l'objectif de permettre à plus d'enfants d'en bénéficier. Seuls 8% des élèves d'élémentaire étaient présents sur le créneau 16h15-17h30 l'an dernier pour les ateliers, alors que 58% des élèves sont présents sur la pause méridienne chaque jour.
- Les DDEN précisent donc que 42% des élèves ne pourront jamais profiter des ateliers, ce qui est contradictoire avec les recommandations liées aux PEDT où il est stipulé que l'ensemble des enfants doivent pouvoir bénéficier des activités.
- De même, il est dit que les enfants qui suivent les APC le midi ne peuvent participer aux ateliers périscolaires.
- Un enseignant précise que les enfants qui suivent les APC ne sont pas les mêmes toute l'année.
- Il est rappelé que tous les enfants peuvent manger à la restauration scolaire et qu'il n'y a pas de restriction d'accès.
- Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation pour les mairies de mettre en place des activités périscolaires, et que l'objectif est ici d'améliorer qualitativement les temps collectifs « subis » par les enfants (comme celui de la pause méridienne) et non de forcer la participation des enfants à des temps collectifs supplémentaires (le soir) alors qu'ils peuvent rentrer chez eux plus tôt.
- Monsieur Aronica, conseiller municipal délégué aux Parents d'élèves rappelle que l'allègement de la journée est bénéfique.
- Madame Le Poizat, DGA des services à la Population, précise que la réforme des rythmes scolaires s'engage autour de 3 axes :
 - 1- l'allègement de la journée de l'enfant
 - 2- l'amélioration des temps éducatifs, des temps périscolaires.
 - 3- la mise en place d'un PEDT, pour travailler ensemble, et en particulier avec l'Education Nationale.
- Les DDEN proposent qu'un sous-groupe de travail soit mis en place pour réfléchir à un accès de la totalité des enfants aux ateliers.
- Un parent s'interroge sur le faible retour concernant les associations.
- Les explications données par quelques associations sont les suivantes :
Les personnes qui sont salariées des associations ne souhaitent pas intervenir bénévolement. Les adhérents des associations ne sont pas disponibles sur le créneau du midi.
- Monsieur Aronica ajoute que la mise en place d'activités est une difficulté pour toutes les communes.
- La Municipalité précise que l'échange avec les associations continue et que de nouvelles pistes vont être travaillées.
- Mme Guillaume indique qu'elle a demandé une étude financière sur l'emploi de certains intervenants.
- Un parent s'interroge sur la fermeture de classes alors que les effectifs sont stables (en maternelle) et à la hausse en élémentaire.
- Il est précisé que les ouvertures et fermetures sont décidées par l'Education Nationale qui statue en fonction des effectifs de chaque école. Une ouverture comme une fermeture se décident en fonction de l'arrivée ou du départ de seulement quelques élèves. Il y a donc des effets de seuil.
- La mairie doit ensuite s'adapter au nombre de classes définies par l'Education Nationale. Les aspects de locaux sont gérés par la Municipalité, qui vise à trouver la solution la plus optimale possible pour les enfants.
- Il est rappelé qu'il y a une disparité importante entre les différents secteurs de la ville.

- Un parent demande quels sont les objectifs concernant les ateliers.
- Mme Duchesne répond qu'elle a demandé la mise en place d'un atelier par jour et par école, avec des plannings tournants. Mme Bouvier, responsable du service Enfance précise que pour le premier trimestre, il y a une base de 2 ateliers par semaine, et que les espaces ludiques (espaces de jeux libres) sont toujours accessibles pour les enfants. La participation est sur volontariat des enfants.
- Mme Duchesne indique que toutes les pistes d'améliorations peuvent être discutées et demande à Mme Jodard de centraliser les propositions que les différents partenaires souhaitent faire.

3°) Mise en place du Copil PETD

- Mme Duchesne présente un second power point pour expliquer la mise en place et la structuration du comité de pilotage du PEDT.
- Pour le prochain Copil, une structuration légèrement différente est proposée. Les représentants de parents seront présents avec une répartition proportionnelle aux résultats des élections de parents d'élèves. Le périscolaire sera représenté par des directeurs des accueils et des animateurs. De nouveaux enseignants et directeurs d'écoles pourront intégrer le Copil en remplacement des directeurs qui ne souhaitent plus y participer.
- L'objectif du Copil PEDT est d'identifier et de travailler des grands axes éducatifs transversaux sur la ville.
- Deux « outils » de travail ont déjà été identifiés par la Municipalité :
- 1 - Le dossier Unicef « Ville Amie des Enfants » (VAE).

Il s'agit d'une démarche qui s'articule autour des 10 thématiques suivantes :

Bien-être et cadre de vie
Non discrimination et égalité d'accès aux services
Participation citoyenne des enfants et des adolescents
Sécurité et protection
Parentalité
Santé, hygiène, alimentation
Handicap
Education
Accès au jeu, au sport, à la culture et aux loisirs
Solidarité internationale

La ville doit travailler sur ces 10 thématiques et proposer des actions innovantes pour chacune d'elles. Mme Duchesne propose que ce travail soit mené avec les membres du Copil PEDT pour réfléchir et proposer collectivement différentes actions en faveur des enfants.

Ce dossier constitue une base de travail partenarial avec l'Unicef, formalisé par l'obtention d'un label « Ville Amie des Enfants ».

- 2- Le dossier écoles numériques

A la fois objet et outil du PEDT, le développement du numérique dans les écoles et sur le périscolaire constitue un axe fort identifié par la ville. Il contribuera à l'objectif de réussite scolaire

annoncé par la Municipalité en apportant aux enfants, de façon égalitaire, de nouveaux outils, de nouveaux moyens pour apprendre, comprendre, réussir...

Le développement du numérique permettra également de répondre plus facilement à certaines thématiques du dossier VAE concernant la participation des enfants et la parentalité, le numérique facilitant ces différents types d'échanges.

- Ces deux propositions, comme le PEDT, constituent des « outils » pour traduire la politique éducative sur la ville, dans un esprit de co-construction.
- Le prochain Copil du mercredi 10 décembre 2014 permettra de valider ces axes de travail et d'en définir également les indicateurs de suivi.
- Mme l'Inspectrice précise qu'un important travail de diagnostic doit être engagé au préalable et qu'il serait judicieux d'en communiquer le bilan en amont de la prochaine réunion.